



DOUCET, BETH & ASSOCIES (DBA)

Association CONFLUENCE
7 ROUTE DE SAINT-GEORGES
18110 VIGNOUX-SOUS-LES-AIX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

À l'Assemblée Générale de l'association CONFLUENCE

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23/12/2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CONFLUENCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables : Introduction » de l'annexe des comptes annuels au titre de l'exercice 2025 concernant le changement de comptabilisation et de présentation comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

12-14 Rue de l'Eglise - 75015 PARIS – Tél. : 01 45 79 41 24 – Contact : m.peronny@crowe-dba.fr

S.A.S. AU CAPITAL DE 41161,25 euros, inscrite au tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris et de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

SIREN B 302 588 025 R.C.S. PARIS - TVA intracommunautaire : FR 63 302 588 025 - DOUCET, BETH & ASSOCIES est une filiale de RSA, qui est membre du réseau CROWE GLOBAL.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 04 juillet 2026

DOUCET, BETH ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO



Annexe au rapport :

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				1,08		1,23
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	15 162	5 251	9 911		14 965	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	15 162	5 251	9 911	1,08	14 965	1,23
Stocks et en-cours						
Créances				37,39		28,47
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	51 274		51 274			
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	292 896		292 896		337 396	
Charges constatées d'avance					7 816	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	566 334		566 334	61,53	852 254	70,29
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	910 505		910 505	98,92	1 197 467	98,77
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	925 667	5 251	920 416	100	1 212 432	100

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	16 596	1,80	5 504	0,45
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 227	-0,13	11 092	0,91
Situation nette (sous-total)	15 369	1,67	16 596	1,37
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	15 369	1,67	16 596	1,37
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	3 309	0,36		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	3 309	0,36		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	15 188	1,65	6 810	0,56
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	3 740	0,41		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	882 810	95,91	1 189 026	98,07
TOTAL DES DETTES (IV)	901 738	97,97	1 195 836	98,63
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	920 416	100	1 212 432	100

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	20	10	10	100,00
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	8 383		8 383	
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	282 927	306 649	-23 722	-7,74
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	94 421		94 421	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés		1 512	-1 512	-100,00
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	385 751	308 171	77 580	25,17
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	281 825	226 673	55 153	24,33
Aides financières	1 798	1 107	691	62,40
Impôts, taxes et versements assimilés	6 912	5 286	1 626	30,76
Salaires	81 608	66 640	14 967	22,46
Cotisations sociales	5 497	4 433	1 064	23,99
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 054	197	4 857	
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	3 309		3 309	
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	386 003	304 336	81 667	26,83
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-252	3 835	-4 087	-106,58

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	104	72	32	43,83
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change	184	298	-113	-38,07
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	288	370	-82	-22,03
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	1 263	584	679	116,33
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 263	584	679	116,33
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-974	-214	-761	-355,73
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-1 227	3 621	-4 848	-133,88
Produits exceptionnels (V)		7 672	-7 672	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		201	-201	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		7 471	-7 471	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	386 040	316 213	69 827	22,08
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	387 266	305 121	82 145	26,92
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-1 227	11 092	-12 318	-111,06
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	23 228		23 228	
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	23 228		23 228	
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	23 228		23 228	
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	23 228		23 228	
TOTAL	-1 227	11 092	-12 318	-111,06

ANNEXE COMPTABLE

CONF - CONFLUENCE Association

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'accompagnement des communautés défavorisées du Laos, à travers l'amélioration des conditions de vie de manière durable, dans le respect de leur culture et de leur environnement.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Il s'agit de la réalisation de projet avec l'AFD et des cofinancements de la Région Centre et des agences de l'eau.

Les moyens mis en oeuvre sont :

La réalisation des projets est gérée par une équipe salariée et une équipe locale.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 920 416,07 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -1 226,81 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

L'association a appliqué à compter du 1er janvier 2025 les règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03, de manière prospective.

Cette nouvelle réglementation a un impact limité pour l'association, consistant principalement en la présentation du bilan et du compte de résultat selon leur nouveau format.

La comparabilité des colonnes 2025 et 2024 n'appelle pas de remarque particulière.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériel de transport	3	

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'association a bénéficié en 2025 de plusieurs contributions volontaires en nature, en particulier :

1/ Contribution des membres du bureau de Confluence

Il a été recensé pour deux membres du Bureau un nombre de 137 h.

Celles-ci sont valorisées au taux de 11,88 € / heure, soit une valorisation totale de 1.628 €.

2/ Contribution des villageois en nature (main d'œuvre) à la construction des réseaux d'eau

L'estimation usuelle est une contribution volontaire de 3.600 € par village inscrite dans les plans de financement.

Il y a eu 6 villages donc une contribution d'un montant de 21.600 € au titre de 2025.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Effectif

L'association n'a pas de salariés en France, seulement 6 salariés au Laos (dont un français).

Subventions et contributions financières

Subventions

Les subventions de projets s'élèvent à 282.927 euros en 2025.

Elles ont été octroyées par la Région Centre-Val de Loire, l'AFD et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, et concernent la mise en oeuvre des projets locaux de l'association.

Les produits 2025 sont présentés "nets" de produits constatés d'avance et hors impact de fonds dédiés sur l'exercice.

Les contributions financières

Elles s'élèvent à 94.421 euros en 2025.

Les produits 2025 sont présentés "nets" de produits constatés d'avance et hors impact de fonds dédiés sur l'exercice.

Fonds dédiés et PCA

1/ La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

2/ La fraction d'un financement pluriannuel rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ».

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

		V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
			suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport		15 162		
TOTAL		15 162		
TOTAL GENERAL		15 162		
	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport			15 162	
TOTAL			15 162	
TOTAL GENERAL			15 162	

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Matériel de transport	3	LINÉAIRE	197	5 054		5 251
TOTAL			197	5 054		5 251
TOTAL GENERAL			197	5 054		5 251

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les créances liées aux subventions figurent au sein de la ligne "Divers" et constituent la totalité du montant.

Les créances sont présentées en totalité à moins d'un an, car il n'est pas possible de connaître avec une précision suffisante leur répartition entre 2025 et le ou les exercices suivants. Ce principe de présentation est également retenu pour les PCA.

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	51 274	51 274	
Divers	292 896	292 896	
TOTAL	344 170	344 170	

CONF - CONFLUENCE Association

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS À RECEVOIR	
	Montant
Autres créances	292 896
TOTAL	292 896

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

CONF - CONFLUENCE Association

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	5 504	11 092			16 596
Excédent ou déficit de l'exercice	11 092	-11 092		1 227	-1 227
TOTAL	16 596			1 227	15 369

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES							
	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Association A.		3 309				3 309	
TOTAL		3 309				3 309	

CONF - CONFLUENCE Association

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les PCA sont présentés en totalité à moins d'un an, car il n'est pas possible de connaître avec une précision suffisante leur répartition entre 2025 et le ou les exercices suivants. Ce principe de présentation est également retenu pour les créances.

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	15 188	15 188		
Personnel et comptes rattachés	3 400	3 400		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	340	340		
Produits constatés d'avance	882 810	882 810		
TOTAL	901 738	901 738		

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	882 810
TOTAL	882 810

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 854
Dettes fiscales et sociales	340
TOTAL	11 194

*CONF - CONFLUENCE Association***Du 01/01/2025 au 31/12/2025****ENGAGEMENTS HORS BILAN**

L'association a signé un contrat cadre avec une entreprise de fourniture de matériaux de construction pour la saison de construction allant de novembre 2025 à juin 2026. Il s'agit d'un contrat cadre nous permettant de sécuriser des prix pour un temps donné. Le contrat contient un montant indicatif, qui évolue en fonction de nos chantiers. Le paiement intervient par village, en fonction des matériaux effectivement livrés en deux tranches : 90% à la livraison, puis 10% de retenue de garantie à la clôture du contrat.

Il est précisé que :

- Le montant indicatif du contrat est de 89 546,87 € (2 238 761 400 Kip au taux de change d'octobre 2025 lorsque le contrat a été signé) ;
- La retenue de garantie pour les matériaux livrés en 2025 figure en dettes fournisseurs pour un montant de 4 334,1 €.

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	5 640	5 748
TOTAL	5 640	5 748

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

CONF - CONFLUENCE Association

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les produits et charges exceptionnels de l'exercice 2024 étaient essentiellement composés d'un remboursement de frais communs par un partenaire pour 7.632 €.